

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 19

présenté par
M. Cinieri
-----**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La date du 31 juillet 2022 étant trop éloignée, cet amendement propose de maintenir la fin de l'Etat d'Urgence au 31 décembre 2021. Si cela était nécessaire, le Gouvernement pourrait toujours convoquer le Parlement pour une nouvelle prorogation.